

Image not found or type unknown



## Peux t on me retrograder et sans raison, et sur durée indéfinie

Par **paco42**, le **04/11/2011** à **15:07**

Bonjour,

je suis dans une société de transport depuis + de 5 ans. je suis embauché en tant que chef de quai sur mon CDI et mobilité nationale sur les sites de mon entreprise. Mon employeur suite à moins de travail sur mon entreprise m'affecte moi et 2 collègues sur un autre site de l'entreprise, le souci étant que je serais à un poste inférieur, et sur ce site pour une durée inconnue.

La distance est la même mais la route est remplie de bouchon pour m'y rendre.

Sur la mutation, il n'est pas écrit que je prendrai un poste de chef de quai ou équivalent.

et que je reste sur ce site pour une durée indéfinie.

est-ce normal ?

merci de m'aider car je dois donner réponse sous peu

Par **pat76**, le **05/11/2011** à **18:39**

Bonjour

La clause de mobilité est bien définie en espace géographique ou il est simplement précisé que vous seriez amenés à être mutés sur un des sites de l'entreprise sans plus de détail quant au lieu du site ?

En ce qui concerne votre rémunération et le statut de votre emploi tels qu'ils sont indiqués

dans votre contrat, l'employeur ne pourra pas les modifier sans votre accord.

S'il prenait la décision de modifier votre emploi et votre rémunération, vous seriez en droit de l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes pour rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur.

Par ailleurs, l'employeur devra vous donner les moyens de vous rendre sur votre nouveau lieu de travail ou de vous rembourser les frais de transport.

Avez-vous consulté votre convention collective à ce sujet?

Par **paco42**, le **06/11/2011** à **19:44**

merçi pour votre réponse.

il est précisé dans le contrat que je peux être muté sur la région Rhône-Alpes de mon entreprise. Le nouvel avenant à ce contrat est que je suis dans ce nouveau site jusqu'à ce que mon premier site ait retrouvé du "travail" donc pour une raison indéfinie! Pour le véhicule ou les frais de transport je ne pense pas que il doivent me les rembourser car la distance est la même. Sauf sur le temps car cela est rempli de bouchons. Le travail que je ferai est bien moins intéressant. Et l'inspection du travail comme je n'ai jamais les mêmes interlocuteurs, n'ont jamais la même version ça m'énerve, et je ne sais pas quoi faire. merci de votre aide